

PV 17 165

88 B 47

«VITRAGES ISOLANTS DE PONT AUDEMER»
Société Anonyme au capital de 2.000.000 de francs
Siège Social
Zone Industrielle (27210) BOULLEVILLE
R.C.S. PONT AUDEMER B 347.763.328

***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE A TITRE
EXTRAORDINAIRE DU 27 FEVRIER 1999***

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-neuf,
Le vingt-sept février, à onze heures,

les actionnaires de la S.A. "VITRAGES ISOLANTS DE PONT AUDEMER", au capital de 2.000.000 de francs, divisé en 20.000 actions de 100 francs chacune, dont le Siège Social est fixé : Zone Industrielle (27210) BOULLEVILLE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, réunie à titre Extraordinaire, au Siège Social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre RIOU, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Nicolas RIOU et Mademoiselle Christine RIOU, acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Christiane RIOU est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents possèdent les 20.000 actions composant le capital.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- le registre des délibérations des Assemblées Générales,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

PR

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel Administrateur,
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration qui est ainsi conçu :

« Mesdames, Messieurs,

«

« Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, réunie à titre
« Extraordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, afin
« de vous demander de bien vouloir délibérer sur la nomination d'un nouvel
« Administrateur.

«

« En effet, Monsieur Nicolas RIOU, par courrier en date du 2 février dernier, a fait
« savoir au Conseil qu'il ne désirait plus poursuivre ses fonctions d'Administrateur au-
« delà du 28 février 1999.

«

« Nous vous proposons la nomination de :

«

« Mademoiselle RIOU Christine, Pierrette, Christiane,
« Née le 3 décembre 1976 à YVETOT (76190)
« Demeurant à PONT AUDEMER (27500) 26, route de St-Paul

«

« Mademoiselle Christine RIOU serait nommée pour la durée restant à courir du
« mandat Monsieur Nicolas RIOU, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire
« Annuelle réunie en 2003, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31
« mars 2003.

«

« Le Conseil d'Administration. »

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PR

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie à titre Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur, à compter de ce jour, et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en 2003, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2003 :

Mademoiselle RIOU Christine, Pierrette, Christiane,
Née le 3 décembre 1976 à YVETOT (76190)
Demeurant à PONT AUDEMER (27500) 26, route de St-Paul

Cette résolution, mise aux voix, est déclarée adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

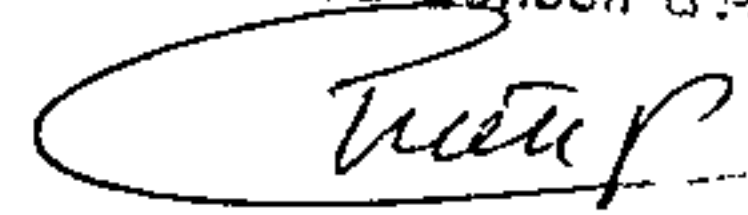
L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie à titre Extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est déclarée adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Copie/Extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration



M. Nicolas RIOU
26, route de Saint-Paul
27500 PONT AUDEMER

Le 2 février 1999

Madame, Messieurs les Administrateurs
de la SA « VITRAGES ISOLANTS DE
PONT-AUDEMER »
Zone Industrielle
27210 BOULLEVILLE

Mandat d'Administrateur

Madame, Messieurs,

Je fais suite à nos différents entretiens, et vous confirme, par la présente que je ne désire pas poursuivre mes fonctions d'Administrateur de la Société « V.I.P. », pour convenances personnelles, au-delà du 28 février 1999.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Riou', with a long horizontal stroke extending to the right.